

AVIS DE LA COMMISSION SCIENTIFIQUE SECTORIELLE N°4
(SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES) sur le Rapport d'Inspection de l'IRD

Marseille - Octobre 2013

Session d'Automne

A la demande de la Direction Générale, la CSS4 émet le présent avis adressé à nos instances.

1. S'appuyant sur les remarques formulées dans le Rapport d'Inspection sur la Stratégie de recherche de notre Institut, la CSS4 affirme la nécessité et sa volonté de faire partie des instances consultatives dans la mise en place des orientations stratégiques de l'Institut. La CSS4 s'engage à dégager le temps nécessaire à cette consultation et se propose de le faire en accord avec les autres commissions, le Conseil scientifique et les trois départements de l'Institut. Il nous apparaît en effet souhaitable que l'Institut renforce sa capacité de réflexion collective au niveau des départements et des commissions et non seulement au niveau de la DG et de la M2GP qui sont plus éloignés de certaines réalités de terrain. La mise en place de mécanismes permettant à l'Institut de prendre en compte les avis scientifiques sur ses positions futures et son rôle dans le partenariat renforcerait cette capacité de réflexion et permettrait en partie de répondre aux difficultés soulignées par le rapport d'inspection sur la stratégie actuelle. Cette question est d'autant plus importante que notre *umérisation* a affaibli considérablement la capacité stratégique de l'Institut. De plus, la Commission se prononce en faveur d'un bilan de cette *umérisation* dont il conviendrait d'apprécier les effets en termes de partenariats, choix des orientations, stratégie et insertion dans le contexte scientifique et universitaire.

2. La CSS4 voudrait rappeler son attachement au rôle non seulement d'opérateur de la recherche de l'IRD mais aussi de moteur dans la consolidation des capacités de recherche de nos partenaires dans le Sud. Sauvegarder cette « fonction », qui fait partie intégrante de notre métier, est de la plus haute importance, non pour défendre des acquis, mais pour poursuivre ce qui a fait l'originalité du dispositif français de recherche pour le développement et de recherche en partenariat. C'est notre capacité à mobiliser des chercheurs de haut niveau, sur des terrains parfois difficiles, en collaboration étroite avec des chercheurs des institutions partenaires, et parfois en étroite collaboration avec des services publics qui sont les usagers directs de nos travaux. La réputation de notre Institut dépend fortement de cette présence sur le terrain, par des affectations longues, des détachements qui accompagnent la création ou consolidation des capacités de recherche nationales de nos partenaires ; c'est la marque de fabrique de l'IRD. Dans ce dispositif, les bourses de thèse, l'appui aux formations doctorales, les formations par la recherche que nos chercheurs mettent en place doivent être préservées. Notre inquiétude est grande face à une certaine désinvolture qui renvoie la question au seul choix entre « agence » (AIRD) et opérateur de recherche ; au contraire, nous pensons que l'IRD a fait la preuve de l'excellence dans le partenariat et dans sa capacité à générer des programmes de recherche de longue haleine, fiables et constructifs, avec une programmation des moyens à mettre en œuvre d'un grand réalisme et au-delà des à-coups du financement par projets. Les dérives signalées par le Rapport d'Inspection nous semblent toutes liées à notre éloignement de cette capacité stratégique de terrain. La Commission voudrait en profiter pour réitérer la nécessité de poursuivre l'action de soutien à la formation des futurs chercheurs des

pays du Sud et au renforcement des Jeunes Equipes et de renforcer les formules de financement permettant de créer des unités et des laboratoires de recherche internationaux.

3. La Commission souligne le besoin de coordination des activités de réflexion collective sur notre stratégie. Elle appelle à la création d'une instance de discussion commune avec le Conseil Scientifique et les autres Commissions. Elle met en garde contre une certaine facilité qui consisterait à réduire la question des choix scientifiques à la seule gestion des moyens ou au seul financement de projets. La logique qui doit prédominer dans nos choix ne doit être ni « institutionnelle » ni exclusivement politique mais scientifique : nos choix seront toujours légitimes dès lors qu'ils s'appuient sur notre cœur de métier qui est la production de connaissances. Remettre à une autre institution cette capacité de réflexion serait affaiblir à coup sûr notre légitimité. Les sciences sociales doivent participer de cette capacité collective à réfléchir sur le futur de nos choix y compris dans ses aspects institutionnels. Nous devons à cet égard porter la plus grande attention aux difficultés concrètes dans la mise en œuvre de nos projets de recherche, au recrutement de nos chercheurs, aux choix de nos partenariats sans être systématiquement sous la pression d'un futur regroupement ou de grands programmes qui ne reflètent pas la réalité du terrain. Renforcer la coordination entre les différentes instances, tant internes qu'externes de notre Institut devrait être le mandat de notre direction que ce soit pour les questions de géostratégie, pour le futur contrat d'objectifs ou pour les échanges avec les Alliances et les autres organismes de recherche et les universités ; renforcer aussi la coordination avec nos activités de formation et de valorisation qui ont été essentielles à la mise en œuvre des programmes de recherche. Cette réflexion doit se nourrir d'avis extérieurs à notre Institut. A cet égard nous rappelons que la Commission s'est appuyée de nombreuses fois sur les membres extérieurs de notre CSS pour améliorer son intelligence collective et que cette expérience mériterait de trouver une tribune au-delà des seules séances d'évaluation des projets et des personnes. L'Institut pourrait et devrait mieux s'appuyer sur cet important potentiel intellectuel, très fortement impliqué dans notre fonctionnement.

Avis émis le 3 novembre 2013